Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 à 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 1er décembre 2023

Ce communiqué est offert en format audio. La vidéo « Enquête canadienne sur l'incapacité : de 2017 à 2022, Langue des signes québécoise » est également offerte.

Les nouveaux résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022 révèlent que 27 % des Canadiennes et Canadiens âgés de 15 ans et plus, ou 8,0 millions de personnes, présentaient au moins une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes. Le taux d'incapacité au Canada a augmenté de 5 points de pourcentage depuis 2017, année où 22 % des Canadiennes et Canadiens, soit 6,2 millions de personnes, avaient une ou plusieurs incapacités. Cette augmentation peut être attribuable en partie au vieillissement de la population et à la forte hausse de l'incapacité liée à la santé mentale chez les jeunes et les adultes en âge de travailler. En 2022, le taux d'incapacité était plus élevé chez les femmes (30 %) que chez les hommes (24 %), poursuivant la même tendance qu'en 2017.

L'ECI est la source officielle de données sur les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité au Canada, recueillant des renseignements sur les expériences vécues par ces personnes. Les données de l'ECI sont utilisées pour planifier et évaluer les services, les programmes et les politiques visant les Canadiennes et Canadiens ayant une incapacité afin de leur permettre de participer pleinement à la société. Les nouvelles données offrent l'occasion d'examiner les changements en matière d'incapacité de 2017 à 2022.

Les jeunes affichent la plus forte augmentation du taux d'incapacité

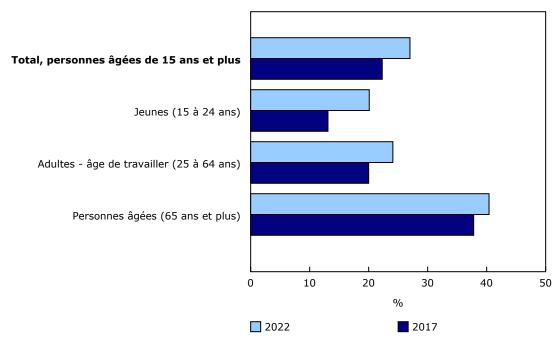
De 2017 à 2022, on observe une hausse du taux d'incapacité chez les jeunes (15 à 24 ans), les personnes en âge de travailler (25 à 64 ans) et les personnes âgées (65 ans et plus) (graphique 1). En 2022, 20 % des jeunes présentaient une incapacité, ce qui constitue une augmentation de 7 points de pourcentage par rapport à 2017, alors que le taux d'incapacité était de 13 %. Près du quart des adultes en âge de travailler (24 %) avaient une incapacité en 2022, une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à 2017, alors que le taux s'établissait à 20 %. En 2022, le taux d'incapacité chez les personnes âgées était de 40 %, une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à 2017, alors que ce taux était de 38 %.

La plus grande représentation des personnes âgées dans la population totale en 2022 par rapport à 2017 a fait progresser le taux d'incapacité pour la population totale, car les personnes âgées de 65 ans et plus sont plus susceptibles d'avoir une incapacité que les personnes appartenant aux groupes d'âge plus jeunes.





Graphique 1 Pourcentage de Canadiennes et Canadiens ayant une incapacité, selon le groupe d'âge, 2017 et 2022



Note(s): Toutes les variations de 2017 à 2022 sont statistiquement significatives.

Source(s): Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 (3251).

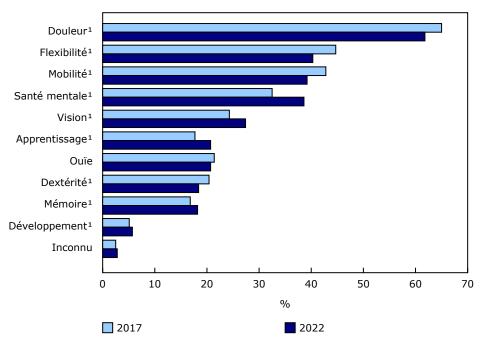
L'incapacité liée à la santé mentale affiche la plus forte croissance

Parmi les personnes ayant une incapacité, le type d'incapacité le plus courant en 2022, tout comme en 2017, était celui lié à la douleur; 62 % des personnes ayant une incapacité ont indiqué présenter ce type d'incapacité (graphique 2). Les incapacités liées à la flexibilité (40 %), à la mobilité (39 %) et à la santé mentale (39 %) étaient les autres types d'incapacité les plus fréquents.

La prévalence des incapacités liées à la santé mentale, à la vision, à l'apprentissage, à la mémoire et au développement a augmenté de 2017 à 2022. En 2022, la plus forte augmentation a été enregistrée pour l'incapacité liée à la santé mentale, qui s'est accrue de 6 points de pourcentage, comparativement à 33 % en 2017.

La hausse observée concernant l'incapacité liée à la santé mentale concorde avec d'autres constatations relatives à la santé mentale. En fait, la proportion de personnes ayant déclaré une très bonne ou une excellente santé mentale a diminué au cours des dernières années, tandis que la proportion de celles ayant indiqué une santé mentale passable ou mauvaise a augmenté.

Graphique 2 Prévalence des types d'incapacité chez les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2017 et 2022



1. La variation de 2017 à 2022 est statistiquement significative. **Source(s)**: Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 (3251).

Les types d'incapacité variaient selon le groupe d'âge. Chez les jeunes ayant une incapacité, les types d'incapacité les plus courants en 2022 étaient ceux liés à la santé mentale (68 %), à l'apprentissage (46 %) et à la douleur (34 %). L'incapacité liée à la santé mentale chez les jeunes et les adultes en âge de travailler a augmenté de 8 points de pourcentage pour chacun des groupes par rapport à 2017; il s'agit de la plus forte hausse pour tous les types d'incapacité et tous les groupes d'âge.

Au sein de la population en âge de travailler ayant une incapacité, les types d'incapacité les plus courants en 2022 étaient ceux liés à la douleur (63 %), à la santé mentale (46 %) et à la flexibilité (36 %). Les incapacités liées à la douleur (68 %), à la mobilité (63 %) et à la flexibilité (59 %) étaient les plus fréquentes parmi les personnes âgées ayant une incapacité.

Les personnes ayant une incapacité présentent souvent plusieurs types d'incapacité concomitants. En 2022, 29 % des Canadiennes et Canadiens ayant une incapacité avaient un type d'incapacité, 37 % en avaient deux ou trois, et 34 % en avaient quatre ou plus, des taux comparables à ceux de 2017. À mesure que les personnes vieillissent, elles sont plus susceptibles d'avoir un plus grand nombre d'incapacités concomitantes. Près de la moitié des personnes âgées ayant une incapacité présentaient quatre incapacités concomitantes ou plus (42 %), tandis que les jeunes (43 %) et les adultes en âge de travailler (36 %) étaient les plus susceptibles d'avoir deux ou trois types d'incapacité.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir une incapacité plus sévère

Dans l'ensemble, en 2022, 59 % des personnes ayant une incapacité présentaient une incapacité « moins sévère » (classées comme ayant une incapacité légère ou modérée) et 41 % avaient une incapacité « plus sévère » (classées comme ayant une incapacité sévère ou très sévère). La proportion de personnes ayant une incapacité moins sévère a augmenté de 2 points de pourcentage de 2017 à 2022, tandis que la proportion de celles ayant une

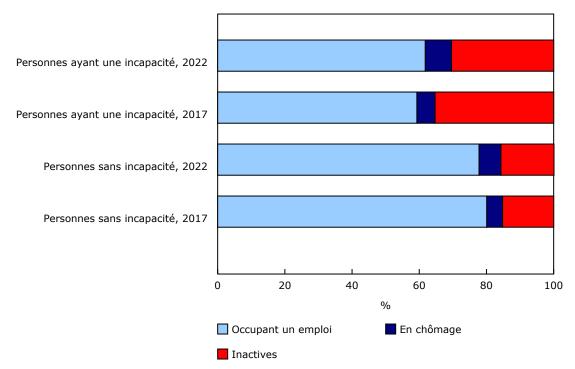
incapacité plus sévère a diminué du même nombre, soit 2 points de pourcentage. Par ailleurs, les femmes (43 %) étaient plus susceptibles que les hommes (39 %) d'avoir une incapacité plus sévère, poursuivant ainsi la même tendance qu'en 2017. Pour obtenir plus de renseignements sur la sévérité de l'incapacité, veuillez consulter la note aux lecteurs.

Les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'occuper un emploi que par le passé

Selon l'ECI de 2022, 62 % des adultes en âge de travailler (25 à 64 ans) ayant une incapacité occupaient un emploi, comparativement à 78 % des personnes sans incapacité (graphique 3). Le taux d'emploi chez les personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité s'est accru de 3 points de pourcentage par rapport à 2017, réduisant de 5 points de pourcentage l'écart entre les taux d'emploi des personnes ayant une incapacité et des personnes sans incapacité. Les résultats de l'ECI de 2022 concordent avec les récentes conclusions de l'Enquête sur la population active.

Les renseignements sur la situation d'activité sont tirés des données couplées du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021 à l'ECI. Ils renvoient donc aux semaines de référence de ces recensements, soit du 1er mai au 7 mai pour ce qui est de 2016 et du 2 mai au 8 mai pour ce qui est de 2021.

Graphique 3 Situation d'activité des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité et sans incapacité, 2017 et 2022



Note(s): Les renseignements sur la situation d'activité sont tirés des données couplées du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021 à l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI). Ils renvoient donc aux semaines de référence de ces recensements, soit du 1^{er} mai au 7 mai pour ce qui est de 2016 et du 2 mai au 8 mai pour ce qui est de 2021. Les différences de 2017 à 2022 pour les personnes ayant une incapacité qui présentaient la même situation d'activité sont statistiquement significatives; les différences de 2017 à 2022 pour les personnes sans incapacité qui présentaient la même situation d'activité sont statistiquement significatives, à l'exception des personnes inactives; les différences entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité qui présentaient la même situation d'activité au cours de la même année sont statistiquement significatives; les différences entre les situations d'activité pour la même année et la même situation relativement à l'incapacité sont toutes statistiquement significatives.

Source(s): Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 (3251).

Le taux d'emploi était plus faible chez les personnes ayant une incapacité plus sévère. Près des trois quarts des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité moins sévère (74 %) occupaient un emploi, tandis que moins de la moitié des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité plus sévère (42 %) en occupaient un.

L'ECI de 2022 comprenait des renseignements sur le besoin d'aides et d'appareils fonctionnels, de technologies d'assistance et de mesures d'adaptation en milieu de travail, lesquels fournissent un contexte permettant de mieux comprendre les expériences des personnes ayant une incapacité sur le marché du travail. Il est également important de noter que la pandémie de COVID-19 a entraîné des répercussions sur le marché du travail en raison des interruptions de travail et de l'augmentation des possibilités de télétravail dans certains secteurs de 2017 à 2022.

Un rapport présentant une analyse plus détaillée des données démographiques, du revenu et de l'emploi des personnes ayant une incapacité et de celles n'ayant aucune incapacité au Canada sera diffusé en 2024.

Près de la moitié des Canadiennes et Canadiens ayant une incapacité ont éprouvé des difficultés financières en raison de la pandémie

Les personnes ayant une incapacité sont financièrement désavantagées par rapport à celles n'ayant aucune incapacité, une constatation qui est conforme aux résultats d'études antérieures, présentés dans la publication « Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017 ». Selon l'ECI de 2022, le revenu personnel médian après impôt des personnes ayant une incapacité était de 32 870 \$, comparativement à 39 490 \$ pour les personnes n'ayant aucune incapacité. Par ailleurs, le revenu personnel médian après impôt des personnes ayant une incapacité plus sévère (28 110 \$) était inférieur à celui des personnes ayant une incapacité moins sévère (36 900 \$).

Bien que la pandémie ait été difficile pour bon nombre de Canadiennes et Canadiens, les constatations antérieures présentées dans l'infographie « Quelles sont les répercussions de la COVID-19 sur les Canadiens ayant un problème de santé de longue durée ou une incapacité? » révèlent qu'elle a posé des défis particuliers pour les personnes ayant une incapacité. Selon l'ECI de 2022, 2 personnes ayant une incapacité sur 5 (45 %) ont déclaré avoir eu de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations financières en raison de la pandémie. Les adultes en âge de travailler ayant une incapacité étaient plus susceptibles que les jeunes et que les personnes âgées de faire état de difficultés financières en raison de la pandémie.

En 2022, 6 personnes ayant une incapacité sur 10 ont rencontré des obstacles liés à l'accès aux espaces publics intérieurs et extérieurs

L'ECI de 2022 a permis de recueillir des renseignements sur les obstacles à l'accessibilité, à l'appui de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). La LCA a été adoptée en 2019 dans le but de créer un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040. En 2022, 72 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré avoir rencontré l'un ou plusieurs des 27 types d'obstacles à l'accessibilité en raison de leur état au moins parfois au cours de l'année précédente.

Les personnes ayant une incapacité plus sévère ont rencontré plus d'obstacles à l'accessibilité. Ces personnes ont déclaré avoir rencontré en moyenne neuf des types d'obstacles mentionnés, au moins parfois au cours de l'année précédente.

Les personnes ayant une incapacité moins sévère ont indiqué avoir rencontré en moyenne six des types d'obstacles mentionnés au moins parfois au cours de l'année précédente. Les obstacles liés aux caractéristiques des espaces publics intérieurs ou extérieurs, comme les entrées ou les sorties d'immeubles et les trottoirs, étaient les plus fréquents (56 %), suivis des obstacles liés à la communication (48 %), des obstacles liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions (37 %) et des obstacles liés aux activités en ligne (17 %).

Un rapport reposant sur les données de l'ECI de 2022 pour explorer plus en profondeur les expériences en matière d'accessibilité des personnes ayant une incapacité au Canada sera diffusé dans le cadre de la Semaine nationale de l'accessibilité de 2024, qui aura lieu du 26 mai au 1er juin 2024.

Note aux lecteurs

L'échantillon de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est tiré des répondants du recensement de la population, ce qui en fait une enquête postcensitaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie utilisée, voir Enquêtes et programmes statistiques – Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI).

L'ECI de 2022 comprend des questions sur le sexe à la naissance et le genre, tandis que l'ECI de 2017 demandait aux répondants s'ils étaient hommes ou femmes (c.-à-d. quel était leur sexe). La présente analyse utilise le concept du genre pour désagréger et diffuser les données de l'ECI de 2022, alors que l'ECI de 2017 repose sur le concept du sexe de la personne. Le changement visant à diffuser des données sur le genre plutôt que sur le sexe est conforme aux Orientations stratégiques pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2018), et cadre avec les changements apportés au Recensement de 2021 (voir Combler les lacunes : renseignements sur le genre dans le cadre du Recensement de 2021).

Dans la présente analyse, une variable sur le genre à deux catégories est utilisée pour faciliter la comparaison historique et protéger la confidentialité des personnes non binaires, étant donné la taille relativement petite de cette population au Canada. Pour les données de 2022, la catégorie « hommes » (et/ou les garçons) comprend les hommes cisgenres et transgenres de même que certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « femmes » (et/ou les filles) comprend les femmes cisgenres et transgenres de même que certaines personnes non binaires. Bien que le sexe et le genre renvoient à deux concepts différents, l'introduction du genre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur l'analyse de données et la comparabilité historique, étant donné la petite taille des populations transgenre et non binaire.

Un score global de sévérité a été créé aux fins de l'ECI, qui a été calculé pour chaque personne en fonction du nombre de types d'incapacité qu'une personne présente, du niveau de difficulté à accomplir certaines tâches et de la fréquence de la limitation des activités. Afin de simplifier le concept de sévérité, quatre classes ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Les classes « légère » et « modérée » ont été regroupées sous l'appellation « moins sévère », tandis que les classes « sévère » et « très sévère » ont été regroupées sous l'appellation « plus sévère ». Il est toutefois important de comprendre que le nom attribué à chaque classe a pour seul but de faciliter l'utilisation du score de sévérité et il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne.

Dans le cadre de l'ECI, des renseignements ont été recueillis sur 27 types d'obstacles à l'accessibilité, touchant les domaines prioritaires de la Loi canadienne sur l'accessibilité, soit l'environnement bâti, les communications, et les technologies de l'information et des communications. Ces obstacles ne constituent pas une liste exhaustive des obstacles à l'accessibilité. On a demandé aux répondants s'ils avaient rencontré des obstacles en raison de leur état en utilisant les catégories de réponses « ne s'applique pas », « jamais », « parfois », « souvent » et « toujours ». Les répondants qui ont indiqué rencontrer des obstacles « parfois », « souvent » ou « toujours » ont été classés comme ayant rencontré un obstacle au moins parfois. Veuillez consulter le questionnaire de l'ECI de 2022 pour obtenir plus de renseignements sur les obstacles à l'accessibilité abordés dans l'enquête.

Veuillez noter que la somme des catégories peut ne pas toujours correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

Toutes les différences mentionnées dans le présent article sont statistiquement significatives (p < 0.05).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3251.

Le produit « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et méthodes », qui fait partie de la publication *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada* (89-654-X), est maintenant accessible.

Une infographie intitulée « Nouvelles données sur l'incapacité au Canada, 2022 » est accessible dans la série *Statistique Canada – Infographies* (11-627-M).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).